



## **Déclaration liminaire intersyndicale (CAPD du 11 mai 2017)**

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUipp-FSU 82, le Se-UNSA 82 et le Sgen-CFDT 82 doivent vous rencontrer demain dans le cadre d'une alerte sociale et nous évoquerons plus en détail les points suivants. Toutefois, nous souhaitons profiter de cette CAPD pour vous signifier notre commune préoccupation sur les conditions de travail dans notre département. Notamment concernant :

- le droit au temps partiel sur autorisation,
- le droit à obtenir une disponibilité sur autorisation,
- le droit à bénéficier d'un crédit temps suffisant lors d'un congé formation, et ce dans des délais raisonnables,
- le droit à quitter le département par voie d'exeat,
- le droit à être remplacé-e tant en cas de maladie que de stage de formation continue ou d'autorisation d'absence,
- le droit de travailler dans des classes avec des effectifs supportables (surtout en REP),
- le droit d'inclure les élèves en situation de handicap dans des conditions assurant la sérénité et la sécurité de tous, élèves et enseignants.

Nous souhaitons vivement que les arbitrages départementaux pris jusqu'alors puissent évoluer dans un sens plus favorable aux collègues.

Les élu-e-s à la CAPD du SNUipp-FSU 82 et du Se UNSA 82